

26^{ème} RALLYE REGIONAL VALLEE DE L'HOMME PERIGORD NOIR
Coupe de France des Rallyes
2^{ème} RALLYE VHC

07/08 octobre 2023

DECISION N° 1 publiée au tableau d'affichage officiel à : 12h30

Document n° 4-1

De : les Commissaires Sportifs

Date : 8 octobre 2023

A : Tous les Concurrents

Heure (décision) : 12h23

En application de l'Article 7.5.16 du règlement standard des rallyes Les Commissaires Sportifs, ayant reçu une demande de la Direction de Course, concernant les concurrents suivants, gênés par la sortie de route du concurrent n° 69 dans l'ES 4, décident de leur attribuer un temps qu'ils considèrent le plus équitable :

N°	TEMPS
70	4,56 ;6
71	5,09 ;9
72	4,36 ;2
73	4,32;3
74	4,40 ;1

Il est rappelé aux Concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs conformément aux Prescriptions Générales de la FFSA, Titre VII A, à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA et à l'article 9.1.1 du Règlement Disciplinaire et Juridictionnel de la FIA, dans les délais applicables.

DELORME Jean-Marie

FOURCADE ANNIE

COMBE Robert

Président du Collège

Commissaire Sportif

Commissaire Sportif

